

Image not found or type unknown



Bail précaire et promesse d'achat

Par **virginieba**, le **23/01/2009** à **18:32**

je vais signer un bail précaire de 7 mois pour un local commercial vide avec une close de promesse d'achat des murs avec une fourchette de prix.
L'avocat nous facture 600 euros l'acte.
Je voudrais savoir:
1/ Est ce à nous de payer l'acte?
2/ Après signature, peut on renégocier le prix des murs en dessous de la fourchette?
merci de vos réponses